Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 juillet 2021
(OR. en)

10393/21

ONU 64	**DEVGEN 134**
CONUN 96	**SUSTDEV 94**
COHOM 104	**ENV 475**
CFSP/PESC 658	**CLIMA 168**
COPS 258	**COHAFA 61**
CSDP/PSDC 354	**MIGR 133**
CONOP 33	**CODUN 29**
COTER 90	**SAN 439**
COAFR 184	**CYBER 197**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	10303/21
Objet:	Priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 76e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2021 - septembre 2022) - Conclusions du Conseil (12 juillet 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 76e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2021 - septembre 2022), dont le texte a été approuvé par le Conseil lors de sa 3807e session tenue le 12 juillet 2021.

ANNEXE

Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies

lors de la 76e session de l'Assemblée générale des Nations unies,

de septembre 2021 à septembre 2022[1]

1. Dans le monde multipolaire contemporain, caractérisé par des mutations géopolitiques et des évolutions de l'équilibre économique importantes, le multilatéralisme demeure le moyen le plus efficace de régir les relations mondiales au bénéfice de tous. Des défis mondiaux de plus en plus complexes appellent des solutions globales qui ne peuvent résulter que d'une gouvernance multilatérale plus effective et d'une coopération internationale fondée sur des règles. Le multilatéralisme doit être effectif et équitable, et produire des résultats qui servent tant les intérêts et valeurs mondiaux que ceux de l'UE. Le Conseil accueille avec satisfaction la communication conjointe présentée en temps utile par la Commission et le haut représentant sur le renforcement de la contribution de l'UE à un multilatéralisme fondé sur des règles. L'UE et ses États membres continueront de mettre à profit leur pouvoir de mobilisation en faveur d'un multilatéralisme effectif, en réunissant les acteurs mondiaux dans la recherche de solutions communes à l'échelle mondiale, et promouvront des priorités et intérêts stratégiques au niveau multilatéral, conformément aux conclusions du Conseil de 2019 sur l'action de l'UE en vue de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles, aux fins d'un monde plus sûr et plus stable et d'une reprise mondiale durable et inclusive à la suite de la pandémie de COVID-19.

[1] Dans l'ensemble du présent document, l'utilisation de l'expression "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence est celle de l'UE, de l'UE et de ses États membres ou exclusivement de ses États membres.

Une Organisation des Nations unies adaptée au XXIe siècle

2. L'UE et ses États membres sont et resteront des partisans résolus de l'ordre international fondé sur des règles s'articulant autour de l'ONU, ancré dans le respect du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. Le monde ne ressemble plus à ce qu'il était lors de la création de l'ONU, il y a 75 ans. Pour conserver sa légitimité, l'ONU doit être en mesure de relever des défis mondiaux de plus en plus complexes et de répondre aux demandes croissantes des citoyens en matière de transparence, d'obligation de rendre des comptes, d'inclusivité et d'obtention de résultats effectifs. Le processus lancé par l'adoption de la déclaration politique lors de la réunion à haut niveau pour commémorer le 75e anniversaire de l'ONU en septembre 2020 offre une occasion unique de transformer et de moderniser le système des Nations unies en vue de la réalisation de ces objectifs. L'UE attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la manière de faire progresser "notre programme commun" et se tient prête à jouer un rôle actif pour ce qui est de relever les défis actuels et futurs et d'améliorer la gouvernance mondiale.

3. Nous continuerons à soutenir la mise en œuvre effective des réformes des Nations unies, en œuvrant conjointement à une ONU adaptée à sa finalité, tout en saisissant les possibilités qui se présentent et en adaptant l'organisation aux défis mondiaux et à la géopolitique du XXIe siècle. Nous soutiendrons les réformes nécessaires des organes et organismes du système des Nations unies, y compris la réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de les rendre plus efficaces, plus transparents, plus démocratiques, plus représentatifs et plus responsables. L'UE œuvrera en outre à un financement durable et adéquat de l'ONU et de ses mandats, conformément au pacte de financement, afin de permettre son bon fonctionnement.

4. L'UE constate les progrès réalisés en vue d'une ONU renforcée qui soit "unie dans l'action", œuvrant d'une manière plus intégrée, cohérente, efficace et axée sur les résultats, et continuera de favoriser cette dynamique, en soutenant les agences, fonds et programmes de l'ONU dans l'accélération de la mise en œuvre du programme 2030, notamment le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. En tant que priorité commune, le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix est essentiel pour renforcer la coordination de l'action menée par l'UE et l'ONU en matière d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, ainsi que pour garantir une approche globale visant à faire face aux risques, à renforcer la résilience, à réduire les inégalités et à produire des résultats durables sur le terrain pour les communautés locales.

5. L'UE exploitera pleinement le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) – "Europe dans le monde" *pour soutenir son programme multilatéral, et* contribuera à stimuler des réformes multilatérales et une *coopération effective*. Dans le cadre du processus de programmation, l'UE adoptera une ligne d'action axée sur les politiques en mettant l'accent sur ce qu'elle peut faire avec ses États membres et ses pays partenaires dans le cadre d'une approche "Équipe Europe" aux niveaux national, régional et multilatéral, dans tous les cas où cela sera approprié. Pour renforcer l'efficacité de son action extérieure, l'UE s'emploiera à aligner son financement du système multilatéral plus étroitement sur les priorités stratégiques qu'elle a arrêtées, notamment grâce à une approche plus stratégique du financement volontaire de qualité pour les principaux fonds, programmes et agences spécialisées de l'ONU. Il convient de rendre plus visible et de mieux faire connaître le financement qu'assurent l'UE et ses États membres.

Reconstruire en mieux

6. La pandémie de COVID-19 a frappé le monde entier, avec des conséquences dévastatrices pour les individus, les sociétés et les économies, et a montré à quel point les défis mondiaux sont étroitement liés les uns aux autres. Pour remporter la bataille contre la pandémie, il convient d'assurer une immunisation effective et de faire en sorte que des vaccins sûrs et efficaces, des fournitures ainsi que des équipements de diagnostic et des traitements soient accessibles à tous dans le monde entier. Le processus de vaccination n'est pas une course entre pays, mais une course contre la montre. L'UE et ses États membres comptent parmi les principaux contributeurs au dispositif ACT et à son mécanisme COVAX, et ils continueront de jouer un rôle central dans la promotion de la riposte multilatérale afin d'assurer à tous un **accès sûr et équitable aux vaccins**, aux tests et aux traitements contre la COVID-19, notamment en diversifiant les capacités mondiales de fabrication de vaccins et en accroissant le partage de vaccins et l'accès à ceux-ci, y compris au moyen du mécanisme européen de partage des vaccins, sans laisser personne de côté.

7. **Renforcer les systèmes de santé** et la **préparation internationale** – ainsi que la riposte – aux pandémies à venir demeurera une priorité absolue pour l'UE, conformément à une approche "une seule santé" de la préparation et de la riposte aux pandémies impliquant l'ensemble des administrations et de la société, et dans le droit fil de la déclaration de Rome adoptée lors du sommet mondial sur la santé. Dans un esprit de solidarité mondiale, l'UE et ses États membres sont déterminés à faire progresser la sécurité sanitaire mondiale, et ils continueront d'être à la tête des efforts visant à renforcer l'état de préparation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux urgences sanitaires ainsi que sa capacité à réagir à celles-ci et d'œuvrer en faveur d'un traité international sur les pandémies dans le cadre de l'OMS. La lutte contre la résistance aux antimicrobiens doit être accélérée au niveau mondial et nous plaiderons en faveur d'un renforcement des accords mondiaux sur l'utilisation des antimicrobiens et l'accès à ceux-ci.

8. Alors que le monde commence à sortir de la crise en cours, un long chemin doit être reparcouru: l'année 2020 a vu le développement humain reculer pour la première fois en trente ans. L'UE souligne qu'il est urgent et nécessaire de **reconstruire en mieux et de manière plus écologique**, et de promouvoir des solutions multilatérales axées sur la construction d'un monde plus durable, inclusif, juste, égalitaire et résilient, en ayant comme feuille de route le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'accord de Paris sur le changement climatique. L'UE œuvrera à la mise en place d'une initiative pour la relance au niveau mondial qui lie des investissements et des allègements de dette aux objectifs de développement durable afin que le chemin de l'après-COVID-19 soit porteur d'une réelle transformation. En tant que premier pourvoyeur mondial d'aide publique au développement, l'UE et ses États membres sont fermement résolus à soutenir les pays partenaires dans la mise en œuvre du programme 2030. À cet égard, nous continuerons d'encourager des cadres de financement national intégré (CFNI) afin de coordonner les financements et de les aligner sur les priorités nationales et les ODD, en renforçant l'impact de toutes les ressources disponibles et en promouvant la cohérence des politiques au service du développement durable. Nous devrions tirer parti de la décennie d'action pour accélérer la mise en œuvre des ODD d'ici à 2030 en ne laissant personne de côté, tout en soulignant qu'il importe de traiter les cibles des ODD avec 2020 comme échéance qui n'ont pas été atteintes, afin d'assurer le maintien du niveau d'ambition du programme 2030 et de préserver son intégrité. Il importe en particulier de concentrer les efforts pour aider avant tout les plus démunis, qui ont été le plus durement touchés par la pandémie. L'UE se félicite de l'initiative prise par le secrétaire général des Nations unies de convoquer un sommet sur les systèmes alimentaires afin de lancer des actions ambitieuses pour transformer les systèmes alimentaires et les rendre plus sûrs, plus résilients et durables sur le plan environnemental.

9. La reprise économique doit également aller de pair avec la justice sociale, la protection sociale, l'inclusion et le travail décent. L'UE contribuera à la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, de la déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. L'UE continuera de promouvoir la jouissance effective des droits fondamentaux au travail et plaidera en faveur d'une protection sociale universelle afin de lutter contre les inégalités et de subvenir aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité. Une éducation de qualité doit être au cœur de la reprise, en ce qu'elle est essentielle pour offrir à la jeune génération de bonnes perspectives de vie.

10. Des dialogues et partenariats globaux en matière de migration, centrés sur les intérêts de tous et sur des priorités communes, font partie intégrante des relations de l'UE avec ses partenaires. L'UE continuera de coopérer avec l'ONU et avec ses pays partenaires pour intensifier les efforts déployés en ce sens au niveau mondial. L'UE prend note du forum d'examen des migrations internationales et continuera à promouvoir le respect du droit international des réfugiés et la réinstallation volontaire.

Rendre le monde plus sûr

11. Dans un monde marqué par des tensions géopolitiques et des menaces multiples pesant sur la stabilité internationale et régionale, l'UE redoublera d'efforts pour **promouvoir la paix et la sécurité** et coopérera avec d'autres partenaires pour défendre les valeurs fondamentales et renforcer la capacité de l'ONU à s'acquitter de son mandat à cet égard. Il importe en outre d'intensifier la coordination avec d'autres organisations régionales et internationales ainsi qu'avec les institutions financières internationales. L'Union africaine (UA) est un partenaire de premier plan, et les efforts se poursuivront pour soutenir les initiatives sous conduite africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que pour approfondir la coopération trilatérale entre l'UA, l'UE et l'ONU.

12. La promotion d'un système mondial pour les **droits de l'homme** et la démocratie est au cœur de l'engagement de l'UE en faveur du renforcement du multilatéralisme, ainsi que du rôle moteur qu'elle joue dans le soutien apporté à l'ordre international fondé sur des règles. L'UE continuera de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial dans la promotion et la protection des droits de l'homme, de l'égalité de genre et de l'état de droit, et elle s'opposera à toute tentative de revenir sur le principe selon lequel tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et compte tenu de ses conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles, nous réaffirmons que les droits de l'homme, y compris la pleine jouissance des droits fondamentaux par les femmes et les filles, doivent être au cœur de notre riposte à la pandémie. L'UE continuera de s'opposer fermement à toutes les formes de discrimination, fondées notamment sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'UE rappelle qu'elle est attachée à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'au droit de toutes les personnes de jouir de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous soutiendrons la mise en œuvre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le secrétaire général de l'ONU et mettrons tout en œuvre pour placer les droits de l'homme au centre de l'ordre du jour des Nations unies[2] en construisant des coalitions afin de promouvoir un programme commun fondé sur la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité et l'état de droit. L'UE continuera de plaider pour un financement durable et adéquat du pilier "droits de l'homme" de l'ONU.

13. L'UE utilisera l'ensemble des instruments à sa disposition pour honorer ses engagements à l'égard des droits de l'homme, notamment dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil de sécurité des Nations unies et de toute autre enceinte concernée, dans le respect du traité UE et de la charte des Nations unies. Nous continuerons à dénoncer les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits où qu'elles se produisent, plaiderons en faveur d'un accès sans restriction aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, renforcerons les mécanismes en matière d'obligation de rendre des comptes et de justice internationale, et intensifierons la lutte contre l'impunité. L'UE continue d'apporter un soutien indéfectible à la Cour pénale internationale et est déterminée à protéger l'intégrité du statut de Rome et l'indépendance judiciaire de la Cour. L'UE et ses États membres continueront à plaider en faveur d'une nouvelle convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

---

[2] Conclusions du Conseil du 22 février 2021 sur les priorités de l'UE en 2021 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme (document ST 6326/21).

14. À l'heure où l'espace dévolu à la société civile est fortement restreint dans de nombreuses régions du monde, nous œuvrerons en faveur d'un espace sûr et ouvert pour les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme ainsi que pour les journalistes et les professionnels des médias, y compris pour ce qui est de leur participation aux processus des Nations unies, et nous continuerons à condamner fermement les menaces, les attaques ou les représailles à leur encontre.

15. L'UE encouragera l'autonomisation et la participation des jeunes, et intensifiera résolument les efforts déployés au niveau international en faveur de l'égalité de genre, de la pleine jouissance de tous les droits de l'homme par toutes les femmes et les filles et de l' autonomisation de celles-ci, conformément à ses engagements internationaux, notamment en faisant progresser la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. L'UE continuera à promouvoir l'intégration d'une perspective de genre et à plaider en faveur de politiques qui tiennent compte de la dimension de genre dans l'ensemble des enceintes de l'ONU, ainsi que lors des célébrations à l'occasion du 25e anniversaire de la conférence de Beijing sur les femmes (Beijing+25), y compris le Forum Génération Égalité. L'UE continuera de prévenir et de combattre toutes les formes de violences sexuelles et sexistes, y compris la violence domestique et la violence sexuelle liée aux conflits, et de poursuivre leurs auteurs, notamment dans le cadre du groupe des amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles piloté par l'UE.

16. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et continue à cet égard d'accorder une grande importance au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP). Dans cette optique, l'UE réaffirme être déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne en outre qu'il est nécessaire de garantir l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé sexuelle et génésique, y compris une éducation sexuelle complète, et aux services de soins de santé.

17. En tant que partenaire à part entière de l'ONU, l'UE continuera de suivre une approche intégrée concernant les conflits et les crises, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix à la réaction aux crises et à la stabilisation, et de soutenir l'appel du secrétaire général de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau concept de médiation à l'appui des réactions multilatérales aux situations de crise, l'UE continuera de coopérer étroitement avec l'ONU pour soutenir ses efforts de médiation. Dans le prolongement de l'examen 2020 de l'architecture de consolidation de la paix, l'UE s'attachera à rapprocher du terrain le travail de consolidation de la paix, à promouvoir une approche inclusive associant de multiples parties prenantes et à œuvrer en faveur d'un financement plus prévisible et durable de la consolidation de la paix, en coopération avec les partenaires. L'UE renforcera son soutien au Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix et encouragera les initiatives visant à apporter des contributions concrètes au financement durable de la consolidation de la paix. L'UE participera aux discussions lors de la manifestation de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix qui doit se tenir en 2022. L'UE s'emploiera également à renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies auprès du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que ses propres relations avec cet organe. L'UE continuera à promouvoir l'inclusion des jeunes dans la consolidation et le maintien de la paix dans le cadre de notre soutien permanent au programme concernant la jeunesse, la paix et la sécurité.

18. L'UE continuera de soutenir les actions menées par l'ONU en réaction aux conflits qui nuisent aux civils et menacent la sécurité et la stabilité mondiales, ainsi que le lancement de la phase suivante de l'initiative "Action pour le maintien de la paix" (A4P) du secrétaire général de l'ONU. Pour faire face aux conséquences de l'évolution du contexte mondial, l'UE renforcera son partenariat avec l'ONU en matière de **maintien de la paix** et de **gestion des crises**, notamment en définissant le prochain ensemble de priorités UE-ONU concernant les opérations de paix et la gestion des crises pour la période 2022-2024, et en mettant en œuvre de manière efficace le cadre UE-ONU pour la fourniture d'un soutien mutuel dans le contexte de leurs missions et opérations respectives. Une attention particulière sera accordée à la mise en place de synergies et au renforcement de la complémentarité entre les missions de l'ONU et les missions et opérations de l'UE d'une part, et les autres instruments pertinents de l'ONU et de l'UE d'autre part, afin d'améliorer l'impact sur le terrain, en soulignant que la coordination est particulièrement importante dans les contextes de transition. Le renforcement de la coopération en matière de prévention et de gestion des risques pour la sécurité liés au **changement climatique** et à la dégradation de l'environnement, et en ce qui concerne la protection des enfants dans les conflits armés, restera une priorité absolue pour l'UE.

19. L'UE continuera de promouvoir la préservation d'un environnement spatial sûr, sécurisé et durable, ainsi que l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, nous poursuivrons nos travaux sur la mise en œuvre et l'approfondissement des lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales.

20. L'UE continuera de coopérer étroitement avec l'ONU et d'autres partenaires pour lutter contre le terrorisme mondial, l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée et la cybercriminalité, la traite des êtres humains, la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'UE reste déterminée à suivre une approche intégrée et pluridisciplinaire pour faire face à la situation mondiale en matière de drogue.

21. En tant que premier donateur mondial d'aide humanitaire, l'UE approfondira son partenariat avec l'ONU en vue de mettre en place un système humanitaire mondial plus efficace et efficient, et intensifiera ses actions en faveur du respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance[3]. L'UE continuera également à défendre énergiquement le droit international humanitaire et favorisera un accès sûr, rapide et sans entrave aux populations touchées, l'acheminement de principe de l'aide humanitaire ainsi que la sûreté, la sécurité et la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, des personnes handicapées et du personnel humanitaire et médical. L'UE réaffirme l'importance de disposer de régimes de sanctions solides et efficaces dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il est essentiel de préserver l'espace humanitaire au moyen de mesures appropriées, y compris en établissant de manière cohérente des exceptions humanitaires, le cas échéant, afin de ne pas entraver l'acheminement de l'aide humanitaire.

---

[3] Conclusions du Conseil du 20 mai 2021 relatives à la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'action humanitaire de l'UE: nouveaux défis, mêmes principes (document ST 8966/21).

22. L'architecture internationale en matière de **désarmement,** de **non-prolifération** et de **maîtrise des armements** est de plus en plus mise à mal par les tensions géopolitiques et la pandémie de COVID-19. L'UE continuera d'œuvrer à la réussite de la dixième conférence d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), afin de faire respecter et de renforcer le TNP en tant qu'instrument multilatéral essentiel pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales, et de promouvoir son universalisation et sa mise en œuvre intégrale. Nous continuerons de soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La violation de la norme internationale interdisant les armes chimiques est inacceptable et les responsables de l'utilisation de telles armes doivent répondre de leurs actes. L'UE soutient également le mécanisme permettant au secrétaire général de l'ONU d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui constitue un élément essentiel de l'architecture en matière de non-prolifération et de désarmement. Les comportements responsables et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique resteront une priorité spécifique. L'UE et ses États membres continueront à promouvoir un instrument volontaire pour atteindre cet objectif, sans exclure la possibilité de mettre en place un nouvel instrument juridiquement contraignant à l'avenir.

23. L'UE contribuera au bon déroulement des conférences d'examen à venir de la convention sur les armes biologiques ou à toxines (CABT) et de la convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles (CCAC). L'UE continuera de jouer un rôle actif au sein du groupe d'experts gouvernementaux, afin d'examiner les questions liées aux technologies nouvelles et émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes. Cette année marque le 25e anniversaire du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'UE continuera de promouvoir l'entrée en vigueur et l'universalisation du TICE, l'adhésion universelle au traité sur le commerce des armes (TCA) et à la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi que leur mise en œuvre effective. L'UE continuera de soutenir l'objectif humanitaire de la convention sur les armes à sous-munitions. L'UE continue d'encourager l'adhésion de tous les États au code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) ainsi que la mise en œuvre effective du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'UE continuera de plaider en faveur d'une utilisation militaire responsable des nouvelles technologies et de soutenir le programme de désarmement du secrétaire général de l'ONU, notamment en entamant immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement et dans le prolongement de la septième réunion biennale des États sur le programme en matière d'armes légères.

24. L'UE continuera d'encourager la pleine application du droit international en vigueur dans le cyberespace et travaillera avec ses partenaires internationaux afin de prévenir les conflits et de promouvoir la coopération et la stabilité au moyen du cadre normatif pour un comportement responsable des États, de la mise en œuvre de mesures visant à instaurer la confiance et d'un soutien au renforcement des cybercapacités. À cet égard, l'UE continuera de promouvoir la mise en place rapide d'un programme d'action des Nations unies pour un comportement responsable des États dans le cyberespace. L'UE souligne qu'elle n'a cessé de soutenir la convention de Budapest sur la cybercriminalité en tant que cadre juridique multilatéral complet pour l'élaboration de législations nationales et le développement de la coopération internationale en matière de lutte contre la cybercriminalité, et met en exergue la complémentarité entre les efforts déployés par l'ONU et les instruments internationaux existant dans ce domaine, ainsi que l'importance du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Á cet égard, l'UE souligne que l'accord sur les modalités de négociation d'une nouvelle convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles doit permettre un processus transparent et une participation constructive de toutes les parties concernées, et assurer la cohérence juridique. Consciente de la nature interconnectée et complexe du cyberespace, l'UE continuera de promouvoir une approche multipartite pour relever les défis qui se présentent.

Gagner la course contre le changement climatique et renouer avec la nature

25. Le **changement climatique** et la **perte de biodiversité** constituent des menaces existentielles pour l'humanité. L'action mondiale pour le climat reste en deçà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs à long terme de l'accord de Paris et du programme 2030. La crise de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'agir de toute urgence et avec détermination pour lutter contre le changement climatique et renouer avec la nature, en s'attaquant également aux dommages causés aux sociétés par la pollution et en intensifiant la lutte contre la déforestation et la pénurie d'eau dans le monde. L'UE montre l'exemple en renforçant les engagements qu'elle prend en son sein dans le but de devenir climatiquement neutre à l'horizon 2050 et en relevant le niveau d'ambition de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) à l'horizon 2030 au titre de l'accord de Paris, pour porter ce niveau à au moins 55 % par rapport à 1990, conformément à l'objectif du maintien de l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5 °C. Le pacte vert pour l'Europe est la stratégie de croissance de l'UE, qui établit un modèle de croissance durable et inclusive, prévoyant une transition vers une économie circulaire et une relance verte à l'échelle mondiale qui ne laisse personne de côté. Nos sociétés ont besoin de toute urgence de savoir clairement quelle direction suivre, afin que la transition vers la neutralité puisse s'accélérer sensiblement et que les flux financiers concordent avec cette ambition.

26. L'UE poursuivra son dialogue approfondi avec l'ensemble des partenaires, en particulier avec toutes les grandes économies, pour les encourager à relever leurs ambitions en matière de climat, à atteindre les objectifs de l'accord de Paris et d'autres accords environnementaux tels que la convention sur la diversité biologique et la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, à parvenir à la neutralité climatique d'ici au milieu du siècle, à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et à inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030[4]. La quinzième réunion de la conférence des parties (COP15) à la convention des Nations unies sur la diversité biologique et de la conférence des parties (COP15) à la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la 26e conférence des parties des Nations unies sur le changement climatique (COP26), qui doivent se tenir en 2021, constitueront des moments clés à cet égard. L'UE invite toutes les parties à relever le niveau d'ambition et à rendre leurs CDN plus claires, transparentes et compréhensibles, ainsi qu'à communiquer leurs stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre bien avant la 26e conférence des parties (COP26), qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021. L'UE et ses États membres confirment qu'ils restent déterminés à intensifier encore la mobilisation de fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique au niveau international, et invitent instamment tous les pays développés, ainsi que les autres parties en mesure de le faire, à accroître leurs contributions propres, soulignant l'importance d'un financement accru pour l'adaptation.

27. Par ailleurs, l'UE continuera de soutenir les objectifs de la décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. L'UE cherchera à accélérer la mobilisation en faveur d'une transition énergétique mondiale rapide et d'un accès universel à une énergie sûre, fiable, durable et abordable dans le cadre du dialogue de haut niveau des Nations unies sur l'énergie et au-delà, et continuera de lutter contre la précarité énergétique en vue de réaliser les objectifs de l'accord de Paris et le programme 2030. En outre, l'UE soutiendra des initiatives visant à apporter des contributions concrètes à ces processus, telles que la réunion Stockholm+50, que les Nations unies prévoient d'organiser en 2022 à l'occasion du 50e anniversaire de la première conférence des Nations unies sur l'environnement humain. L'UE participera de manière constructive aux débats sur l'évolution des relations entre l'humanité et la nature, ainsi que sur l'augmentation et l'accélération des moyens de mise en œuvre, y compris la mobilisation de moyens financiers et la reprise durable à la suite de la pandémie de COVID-19.

---

[4] Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique - Mise en œuvre de la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe, du 25 janvier 2021 (document ST 5263/21).

28. Mettant à profit la dynamique créée par le sommet des Nations unies sur la biodiversité et l'engagement des dirigeants pour la nature, l'UE montrera l'exemple en s'attaquant à la crise mondiale de la biodiversité et en élaborant un ambitieux et nouveau cadre mondial des Nations unies en faveur de la biodiversité lors de la conférence des parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique. Nous continuerons à renforcer la coopération internationale en matière de finance durable sur le plan environnemental, notamment dans le cadre de la plateforme internationale sur la finance durable, et nous restons déterminés à accroître encore la mobilisation de fonds pour l'environnement au niveau international. L'UE soutiendra l'accès universel à une eau potable salubre et à des systèmes d'assainissement adéquats.

29. L'UE continuera à défendre le rôle central de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités menées dans les océans et les mers, et reste déterminée à renforcer la gouvernance internationale des océans et à garantir la sûreté, la sécurité, la santé et la productivité des océans et des mers lors de la prochaine conférence des Nations unies sur les océans, qui se tiendra en 2022, et dans d'autres enceintes pertinentes, notamment en intensifiant les efforts visant à faire en sorte que soit conclu, dans le cadre de la CNUDM, un instrument international ambitieux et juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, et qu'intervienne un accord de portée mondiale sur la pollution causée par les plastiques en mer.

Façonner la stratégie numérique mondiale

30. L'UE soutiendra les efforts déployés par l'ONU pour exploiter les nouvelles technologies afin d'amener des changements positifs et pour mettre en place une gouvernance adéquate fondée sur une approche associant de multiples parties prenantes. L'UE a conscience de la contribution que la transformation numérique peut apporter au développement durable mais elle sait aussi que cette transformation numérique peut accentuer les inégalités préexistantes si elle n'est pas réalisée correctement. Compte tenu de la façon dont l'UE envisage la décennie numérique et sachant qu'il est prioritaire pour elle d'être au point pour l'ère numérique, nous serons à la tête des efforts déployés au niveau international en vue de construire un monde numérique ouvert, libre et sûr, conformément aux ODD et au droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE soutiendra également les initiatives entreprises dans le cadre du mécanisme de facilitation des technologies des Nations unies afin de renforcer la cohérence entre les initiatives scientifiques et technologiques et d'accélérer la réalisation des ODD.

31. L'UE relèvera les défis et saisira les possibilités que présente, d'une manière plus large, la transformation numérique grâce aux initiatives visant à étendre la connectivité numérique à l'échelle mondiale, à améliorer les compétences numériques, à contribuer à la capacité numérique mondiale et à faciliter l'entrepreneuriat numérique, en particulier à l'égard des pays en développement. L'UE s'efforcera de combler la fracture numérique et de lutter contre les disparités numériques, notamment pour ceux qui ne peuvent bénéficier pleinement d'un espace et de services numériques enrichis, accessibles et sécurisés. L'UE s'efforcera également de façonner et de mener les négociations internationales en définissant des normes et des principes ambitieux au niveau mondial, ainsi que des mécanismes adéquats de gouvernance et de coopération pour la nouvelle ère numérique. L'UE continuera d'établir des partenariats stratégiques afin de façonner la stratégie numérique mondiale et de suivre de près la mise en œuvre de la feuille de route du secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique, y compris en cherchant à former une coalition mondiale de partenaires attachés aux mêmes principes et réunis autour de mêmes valeurs et d'une vision commune d'une transformation numérique qui soit démocratique, fondée sur les droits de l'homme et centrée sur l'humain.

32. L'UE continuera de promouvoir une approche éthique et centrée sur l'humain qui promeuve et protège les droits de l'homme et l'état de droit dans le cadre du développement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle, et de favoriser la convergence vers des cadres modernes de protection des données à caractère personnel. L'UE collaborera également avec l'ensemble des parties prenantes concernées afin d'assurer un internet ouvert, libre, sûr et stable; de protéger la vie privée et les flux de données; de lutter contre les discours de haine et les contenus à caractère terroriste et illégaux en ligne; de lutter contre la mésinformation et la désinformation; de défendre le modèle multipartite de gouvernance de l'internet, qui est ouvert, inclusif et décentralisé; et de soutenir le développement de la finance numérique et de l'administration en ligne.

Un partenariat UE-ONU renforcé

33. Dans un monde qui évolue rapidement, il est plus important que jamais qu'un partenariat solide et dynamique lie l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies. L'UE continuera de soutenir l'ONU, qui est l'enceinte incontournable pour la coopération internationale et la pierre angulaire du système multilatéral. Elle s'efforcera de renforcer sa coopération avec l'ONU en organisant à intervalles réguliers un sommet UE-ONU. Nous établirons des partenariats plus solides, plus diversifiés et inclusifs avec toutes les parties prenantes concernées - y compris les États membres de l'ONU, les organisations régionales, la société civile, la jeunesse, les institutions financières internationales, le secteur privé et le monde universitaire - afin de soutenir la modernisation de l'ONU et de concevoir des réponses mondiales aux défis du XXIe siècle. L'UE restera un élément moteur essentiel d'un multilatéralisme véritablement inclusif et en réseau, et jouera un rôle de premier plan au niveau mondial dans la construction d'un monde plus sûr, plus stable et plus prospère pour tous.